

LE REGLEMENT JEUNES SAISON 2019

INTRODUCTION :

L'animation régionale jeunes évolue sans toucher aux fondations qui sont solides et cohérentes. Cette animation s'inscrit dans une stratégie globale du pôle d'activités compétitives (PAC).

Les objectifs du Pôle d'Activités Compétitives sont :

- Augmenter la participation des jeunes,
- Respecter une progression pagaie couleur dans le parcours des Challenges,
- Permettre à chaque jeune de participer à des manifestations en fonction de son niveau de pratique,
- Permettre une progression de la pratique du Canoë-Kayak et de la découverte vers la pratique compétitive,
- Soutenir le développement de la pratique féminine.

Le calendrier tient compte de la volonté des clubs, de maintenir le regroupement des deux types de manifestations (Challenge Avenir et Espoir) sur une journée. Il y en aura 6 en 2019. Le calendrier régional des disciplines de cette nouvelle saison ne permet pas de valoriser, de manière équitable, les différents championnats régionaux. Cependant, la commission jeunes rappelle que les commissions sportives se doivent d'ouvrir leurs championnats régionaux aux petites catégories poussin-es, benjamin-es et minimes.

I. CHALLENGE AVENIR

1. Principe

Ce Challenge se veut récompenser la meilleure école de pagaie des primo adhérent-es. Ces manifestations comportent sur une journée, une à deux activités ludiques adaptées des règlements des disciplines traditionnelles ou créées pour l'occasion en fonction du site. Les formats de course seront, le plus possible, par équipe.

Le Challenge Avenir se court dans des embarcations monotypes (mini-kayaks, ludocks, wavehopper, pyranha, gonflable, jumper, gyramax, C9, etc.), ce qui permet aux jeunes de venir participer à la manifestation sans avoir à transporter leur kayak, elles et ils doivent venir accompagnés d'un-e cadre du club qui assurera leur sécurité lors des activités. Toutefois, il se peut, à titre exceptionnel, que l'organisation ne fournisse pas les embarcations.

Les participant-es viennent avec le petit matériel : pagaie, gilet, casque, jupe. Une participation de 5€ par participant-e est demandée.

Les contenus sont proposés aux organisations par le groupe de travail sur l'animation jeunes, en fonction du site et de la période de l'année.

Des nouveaux formats peuvent apparaître :

- Raft, air boat, sit on top,
- Rallye,
- Équipage, C2, C9, dragon boat,
- Stand-up paddle.

Les épreuves se dérouleront, si possible, sur le même site que les Challenges Loisir et Espoir.

2. Les participant-es

Ces manifestations sont destinées aux jeunes de poussin-es à minimes, de la pagaie blanche à la pagaie jaune, n'excédant pas 3 ans de pratique.

Si un-e des participant-es ne répond pas à ces prérogatives, l'équipe sera inscrite en Challenge Loisir, sauf cas particulier à étudier pour les poussins-benjamin.

Pour participer, il faut :

Posséder une Licence FFCK de l'année en cours (carte canoë plus, pass' jeune ou licence canoë pagaies couleurs) en règle avec obligatoirement la possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Canoë-Kayak en compétition.

3. Les organisations

Les dates des Challenges Avenir sont définies par le Pôle d'Activités de Compétition (à l'occasion de la création du calendrier N+1) et ensuite les structures (clubs, CD) peuvent se porter candidates pour organiser l'une des manifestations de la saison.

Au cours d'une réunion, le groupe de travail définit les contenus des Challenges Avenir. Le programme de la saison est transmis aux clubs avec le lieu et le contenu des épreuves pour chaque Challenge.

3 à 4 manches sont organisées sur l'année avec un principe de progressivité technique et une finale en fin de saison (mai, juin).

4. Les classements

Classement club

Lors des événements, un classement club est systématiquement réalisé.

Une équipe de club doit être constituée de 5 personnes minimum et être mixte si possible.

L'équipe qui gagne une journée gagnera 1 point, la deuxième 2 points, etc.

Une mutualisation des clubs peut être réalisée sur l'année par demande en début de saison auprès du président de la PAC.

Un club qui n'a pas assez de jeunes sera rattaché à une autre équipe ponctuellement, ces clubs marqueront les points de l'équipe +2 points. Dans le cas où les clubs ne souhaitent pas être rattachés, une pénalité de 4 points sera appliquée.

Un bonus de 0.5 point sera apporté aux équipes de club comportant des dames.

Le classement peut se faire de manières différentes :

- 1) **Sur l'addition des 5 meilleures places individuelles** de l'équipe de chaque club :
La première ou le premier de chaque catégorie obtient un nombre de points qui correspond au nombre de participant-es dans la catégorie. Dans les catégories peu représentées, la première ou le premier marquera un minimum de 20 points.
- 2) **À la moyenne des participant-es** : L'addition de tous les temps d'une équipe divisée par le nombre de participant-es.
- 3) **Sur le temps/classement de l'équipe complète** : Lors de rallye, de course d'orientation, etc...où toute l'équipe est ensemble.
- 4) **Autres** : (à définir)

Le système de classement de chaque compétition devra être connue du CRIFCK avant l'évènement, dans l'objectif d'avoir un classement équitable et qui respecte le cahier des charges du Challenge Avenir.

Un accompagnement du CRIFCK est proposé pour développer les formats de courses.

5. Les récompenses

A. Sur chaque manche

- L'organisation de la remise des récompenses est obligatoire pour l'organisation.
- Les 3 premiers et premières de chaque catégorie sont récompensé-es (si il y a un classement individuel).
- Les 3 premiers clubs sur la journée.

B. Lors de la finale

- Les 3 premiers et les 3 premières de chaque catégorie sur la finale sont récompensé-es (si il y a un classement individuel).
- Les 3 premiers clubs sur le classement à l'année et de la journée sont récompensés.
- Le 1^{er} club repartira avec la coupe Avenir et la remettra en jeu la saison suivante.

II. CHALLENGE LOISIR

1. Principe

Ce Challenge se veut récompenser la meilleure école de pagaie Loisir à destination des poussin·es -junior·es ne souhaitant pas s'orienter vers une pratique de compétition.

Le Challenge Loisir reprend les mêmes principes, organisations, classements et récompenses que le Challenge Avenir.

2. Les participant·es

Ces manifestations sont destinées aux jeunes de poussin·es à junior·es, de la pagaie blanche à la pagaie verte, qui ne souhaite pas s'orienter vers une pratique de compétition.

Pour participer, il faut :

- Licence FFCK de l'année en cours en règle (carte canoë plus uniquement) avec obligatoirement la possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Canoë-Kayak en compétition.

III. CHALLENGE ESPOIR

1. Principe

Ces manifestations sont des compétitions organisées sur les mêmes dates que les Challenges Avenir, ou sur le championnat régional de chaque discipline en fonction du calendrier discuté en réunion.

Les formats de course sont issus des disciplines de slalom, course en ligne, freestyle, descente, et kayak polo ou avec des règlements et des animations spécifiques. (Ex : *gymkhana*)

Le Challenge Espoir développe le principe de la plurivalence d'activités (obligation de participer dans au moins deux disciplines différentes pour être classé-e à l'année).

Une participation à hauteur de 5€ par participant-e (compétiteur·trice et invité-e) sera demandée sur chaque journée. Une facture globale sera envoyée aux clubs à l'issue de la finale.

2. Les participant.e.s

Niveau perfectionnement :

Manifestations destinées aux jeunes de benjamin-es à minimes. Dans le but de rassembler tous les jeunes d'un club, les cadet·tes juniors pourront courir les animations et seront classés dans une catégorie invitée. Les cadet·tes juniors ne rentrent pas dans le classement club.

Un-e poussin-e peut éventuellement participer sur demande de dérogation auprès du président du pôle d'activités compétitives.

Pour participer, il faut :

- Licence FFCK de l'année en cours en règle (carte canoë plus uniquement) avec obligatoirement la possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Canoë-Kayak en compétition,
- La pagaie couleur jaune minimum,
- Chaque compétiteur·trice peut doubler une course,
- Il est interdit de tripler.

Il est possible, pour un-e jeune qui fréquente le Challenge Avenir, d'intégrer, en cours de saison, le parcours du Challenge Espoir à condition de remplir les conditions de participation décrites ci-dessus. Dans ce cas-là il ne peut plus revenir sur le Challenge Avenir.

3. Les organisations

Les dates des Challenges Espoirs, sont définies par la PAC (à l'occasion de la création du calendrier N+1 vers juin) et ensuite les structures (clubs, CD) peuvent se porter candidates pour organiser l'une des manifestations de la saison.

Au cours d'une réunion, le groupe de travail définit les contenus des Challenges Avenir et Espoir, le programme de la saison est transmis aux clubs avec le lieu et le contenu des épreuves pour chaque Challenge Espoir.

4. Le classement individuel

A. Sur chaque manche

Sur chaque manche, un classement individuel est établi dans maximum 14 catégories.

1 K1H Benjamin	2 K1D Benjamine	3 C1H Benjamin	4 C2H de Poussin* à Minime
5 K1H Minime	6 K1D Minime	7 C1H Minime	8 C2D/C2M de Poussine* à Minime
9 K1H Poussin*	10 K1D Poussine*	11 C1H Poussin*	12 INVH scratch de Cadet à Junior
13 INVD scratch de Cadette à Junior	14 C1D scratch		

- **poussin-e sur dérogation.*
- *Les catégories INVH et INVD ne marquent pas de point.*

La ou le vainqueur-e marque 0 point, la ou le 2^{ème} prend 3 points, la ou le 3^{ème} marque 4 points ... la ou le 19^{ème} = 20 points.

L'objectif est d'obtenir un minimum de points sur l'ensemble de la saison.

B. Sur l'année

- Un classement individuel sur l'année est établi.
- Le principe de la bivalence est obligatoire : participation et classement dans au moins deux disciplines différentes proposées au calendrier.

- Pour le classement annuel, on retiendra les 4 meilleures courses dans au moins deux disciplines différentes plus la Finale.

Exemple : un·e compétiteur·trice qui a obtenu les résultats suivants :

- Course en ligne Challenge Espoir n°1 3^{ème} = 4 points,
- Course en ligne Challenge Espoir n°2 2^{ème} = 3 points,
- Descente Challenge Espoir n°2 8^{ème} = 9 points,
- Slalom Challenge Espoir n°1 10^{ème} = 11 points,
- Freestyle Challenge Espoir 1^{er} = 0 points,
- Finale 4^{ème} = 5 points,

- Son total sur l'année sera : $0+3+4+9+5= 21$ points.

Les compétiteur·trices sont classé·es au nombre de courses effectuées. C'est-à-dire : en haut du classement les jeunes avec 4 courses, puis ceux avec 3 courses, ...

En cas d'égalité, c'est le classement de la Finale qui départage (Et en cas d'égalité à la Finale c'est la meilleure place obtenue dans l'une des deux épreuves qui départage).

5. Le classement par club sur l'année

Le classement se fait en additionnant les points du classement individuel de chaque course sur la base des 5 meilleurs jeunes de chaque club comprenant : 1K1H, 1K1D, 1C1/C2, 1 jeune (benjamin·e/Poussin·e + 1 autre).

Une pénalité de 25 points est attribuée par bateau manquant.

Dans le but de valoriser la pratique féminine, un bonus de -5 points sera attribué à chaque fille participante sur la journée, bonus qui s'ajoutera aux points clubs de la journée.

Un·e compétiteur·trice ne peut apparaître qu'une seule fois dans ce décompte en individuel.

6. Les récompenses

A. Sur chaque manche

L'organisation doit obligatoirement gérer une remise de récompense.

Les résultats sont affichés par épreuve et par combiné.

Les 3 premiers et premières de chaque catégorie sont récompensé-es au total du classement journalier.

B. Lors de la Finale

- Les 3 premiers et premières de chaque catégorie sur la finale sont récompensé-es.,
- Les 3 premiers et premières de chaque catégorie sur l'année sont récompensé-es.,
- Le 1^{er} club repartira avec la coupe Espoir et la remettra en jeu la saison suivante.

AIDE DU CRIFCK

Une aide financière, de maximum 150€, est apportée par le CRIFCK pour l'organisation des Challenges Avenir ou Espoir et de 300€ pour une double organisation.

Afin d'aider à l'organisation et à la valorisation de l'évènement, un crédit de 100€ sera attribué par le CRIFCK sur présentation de facture hors club :

- Goûter (sur facture hors club)
- Déplacement et repas des bénévoles (sur facture hors club)

Bien entendu, l'organisation est tenue de faire elle-même la demande auprès du CRIFCK en joignant une photocopie des factures engagées au plus tard sous 30 jours après l'évènement.